

CIRCULAIRE N° 004 /CAB/PM du 05 JUIL. 2004
Relative au redéploiement des Cadres au sein des
Administrations Publiques.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

à Mesdames et Messieurs :

- les Ministres d'Etat,
- les Ministres,
- les Ministres Délégués,
- les Secrétaires d'Etat.

Il m'a été donné de constater que de nombreux fonctionnaires ayant rejoint d'autres Administrations à la suite de leur nomination à des postes de responsabilité continuent à y séjourner après avoir perdu les fonctions qui ont motivé le départ de leur Administration d'origine.

Cette situation, non seulement les réduit à l'oisiveté pendant qu'ils continuent à jouir pleinement de tous leurs droits, mais aussi, est de nature à perturber l'ambiance de travail au sein des services où ils se sont retranchés.

Par ailleurs, leur contrôle échappe à la fois à leur Ministère d'origine et au Ministère utilisateur, rendant ipso facto la maîtrise des effectifs encore plus difficile.

Aussi, dans le souci de promouvoir une gestion rationnelle et efficace de cette catégorie de personnels, je vous demande de les remettre systématiquement à la disposition de leur Administration d'origine, dès lors qu'ils viendraient à perdre leurs postes de responsabilité.

D'ores et déjà, je vous demande de remettre à la disposition de leur Administration d'origine, en vue de leur redéploiement à des postes de travail précis, tous les cadres qui se trouveraient dans cette situation au sein de vos Départements Ministériels respectifs ; un tel redéploiement devra s'opérer également pour des cadres qui, à l'intérieur de leur Administration d'origine, ont perdu les postes de responsabilité qu'ils occupaient.

J'attache du prix à l'application stricte des prescriptions de la présente circulaire, dont vous voudrez bien accuser réception./-

Yaoundé, le 05 JUIL. 2004

LE PREMIER MINISTRE



Peter MAFANY MUSONGE